Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SARL 123G

Société à Responsabilité Limitée au capital de 13 000 euros
Ancien siège social : 19 rue de l'Annonciation, 75016 Paris
480 125 640 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 01/01/2026

Le 1er janvier 2026 à 18h heures, les associés de la SARL 123G se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation globale du gérant.
L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Perras, en sa qualité de Gérant.
Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

RÉSOLUTIONS

Première résolution : Transfert du siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 19 rue de l'Annonciation, 75016 Paris au **32 rue d'Aboukir, 75002 Paris**, à compter du **1er janvier 2026**.
En conséquence de cette décision, l'article des statuts relatif au siège social est modifié comme suit :
« Le siège social est fixé au 32 rue d'Aboukir, 75002 Paris. »
Le reste de l'article demeure inchangé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant et l'ensemble des associés.

Le Gérant
Romain Perras



Perras

Certifié conforme à l'original 01/01/26

RP JP